



## COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE EXTRA ORDINAIRE 2018

Du vendredi 8 mars 2019

Les membres de l'Association sont invités à tenir une Assemblée Générale extraordinaire sur convocation du Président. La séance est publique.

### L'ordre du jour :

Modification des statuts et acceptation du règlement intérieur ACSSQ

### Sont excusés :

Mesdames Mylène Armando-Présidente de l'UDAF, Carole Chauvet-Présidente de l'office des HLM 05, Sophie De Nicolaï-Directrice CARSAT, Anne-Marie DURAND-Directrice DIRECCTE Hautes Alpes, Nadine Lanfranchi-MSA Alpes Vaucluse, Sylvie Messenger – Secours Catholique, Marie-Jeanne Pastor-Directrice de l'office des HLM 05, Valérie Rivat-Directrice du Parc Naturel Régional du Queyras (PNRQ), Bernadette Saudemont-Conseillère Départementale, Sylvie Turin-Présidente du conseil d'administration de la CAF et Messieurs Marcel Cannat-Conseiller Départemental, Roger Didier-Conseiller Régional, Joël Giraud-Député Maire, Jean-Bernard Iché-Sous-Préfet des Hautes Alpes, Serge Laurens-Maire d'Aiguilles et Renaud Musselier-Président de la Région Sud PACA

Les adhérents présents sont remerciés de leur implication ainsi que les élus et partenaires présents à savoir : Mesdames Valérie Garcin Eyméoud, Conseillère Départementale, et Emilienne Ricaud, Conseillère Municipale de Guillestre et Messieurs Max Bremond, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras (CCGQ), Jean-Louis Poncet, Président de la commission des affaires sociales et des services de proximité, et Philippe Chabrand, Maire d'Arvieux et Michel Mouront, 1<sup>er</sup> adjoint de la mairie de Réotier et membre de la commission des affaires sociales et des services de proximité.

Nombre d'adhérents : 472

Nombre de personnes présentes : 62

Nombre d'adhérents présents : 55    Nombre de pouvoirs : 99    Nombre de votants : 154

Le quorum est atteint, l'Assemblée Générale peut commencer. Jean-Pierre Seror anime la soirée.

Pour l'adoption du règlement intérieur, qui implique une modification des statuts, Eric Debrune explique le travail effectué pour retrouver les fondements de l'association, le rôle de chacun : bénévoles et salariés. Il rappelle le fonctionnement journalier des secteurs d'activités via les salariés et le travail régulier des bénévoles initiateurs et garants des activités. Il informe de la structuration de collectif de secteur : Référents, bénévoles et salariés.

Jean-Pierre Seror précise que les administrateurs souhaitent moins se réunir en conseil d'administration. La méthode et la philosophie a été revue, le bureau devient un organe exécutif de l'association et le conseil d'administration donne les grandes orientations et garde le contrôle sur les activités proposées. Toutes les commissions devront faire des comptes rendus pour que les bénévoles soient informés et puissent valider. Cependant, si le bureau décide de valider des opérations sans l'approbation du conseil d'administration, pourra être révoqué. Cette organisation permettra l'accroissement du pouvoir de contrôle au conseil d'administration, ce qui permettra une efficacité et une rapidité d'exécution. Jean-Pierre Seror ne manque pas de rappeler que ceux qui ont le pouvoir c'est les adhérents qui élisent le conseil d'administration. Pour rédiger ce règlement intérieur, il y a eu une concertation des salariés qui ont accepté ce dernier après quelques modifications.



- un Secrétaire et secrétaire adjoint
- *de membres associés élus au sein du CA*

### Alinéa 2 : fonctionnement

Les membres du Bureau sont élus pour *une durée de 3 ans (1)-an, soit* dans la limite de leur mandat d'administrateur.

### Alinéa 3 : Attributions

Le Bureau est *l'organe exécutif de l'association : il est* chargé de gérer, d'administrer et de mettre en œuvre ~~les décisions les orientations~~ du Conseil d'Administration et agit sur délégation de celui-ci.

*Il décide de la création et de l'évolution des emplois des personnels permanents, recrute et nomme ces personnels.*

### Article 18 – LES COMMISSIONS

La commission est présidée par *un ou plusieurs* référents bénévole(s) qui ~~est sont un~~ membres actifs, administrateurs ou non, mandatés par le Conseil d'administration. Le ou *les* référents bénévole(s) ~~peut sont être~~ assistés par un salarié, *responsable de secteur. sur proposition du directeur et décision du conseil d'administration. Ce binôme référents et salarié s'appelle « Collectif de secteur ».*

Toutes les modifications énoncées sont alors portées au vote.

**L'ensemble des membres présents acceptent à l'unanimité ces derniers.**

Contre : 0

Abstentions : 2

Pour : 152

La séance est clôturée à 20 h 45 et les adhérents sont invités à participer à un repas commun offert par l'association.

PS : les statuts et règlement intérieur sont consultables sur le site [www.queyras.org](http://www.queyras.org) via le lien <http://queyras.org/centre-ressources/lasso-ses-statuts-notre-projet-social/>